



## Démission après congé sans solde

Par **mouna33**, le **16/02/2012** à **09:14**

Bonjour,

je suis actuellement en poste CDI depuis 4ans je souhaite changer d emploi  
puis-je demander des congés sans solde de 2mois pour effectuer ma période d'essai dans l  
autre entreprise et démissionner par la suite de mon 1er emploi, car on sait jamais si le poste  
me convient ou pas, que je puisse retourner a mon emploi si ça marche pas.  
Cordialement,

Par **pat76**, le **16/02/2012** à **13:46**

Bonjour

Vous désirez prendre un congé sans solde de 2 mois pour effectuer une période d'essai chez  
un autre employeur et démissionner de votre 1er emploi.

Si le poste où vous effectuerez votre période d'essai vous convient, comment ferez vous  
puisque vous aurez obligation de continuer à travailler après la période d'essai, pour  
démissionner de chez votre premier employeur et effectuer la période de préavis de deux  
mois?

Vous pourrez avoir deux employeurs différents mais vous n'aurez pas le droit de faire plus de  
48 heures par semaine.

Par **mouna33**, le **16/02/2012** à **15:59**

merci pour votre réponse.